Transfert d'un autre club et admission

« LA RAME »

Modalités pour un transfert d'un autre club ou admission d'une personne ayant déjà pratiqué l'aviron par le passé.

Contenu :

- Trois sorties avec une monitrice
- Explications sur la manipulation de nos bateaux (type de rangement, type de bateau, …)
- Explications sur le fonctionnement de notre club (cahier, cartes, sorties officielles, …)
- Aspects de sécurité (vents, accostage d'urgence, piquets rouges, obstacles, pontons, …)
- Sortir en double fin

Objectif :

- Permettre de comprendre le fonctionnement de notre club
- Comprendre la manipulation et le rangement de nos bateaux
- Permettre de visualiser les bords du Léman des deux côtés du club
- Prendre connaissance des aspects de sécurité de notre club
- Intégration dans les activités du club
- À la fin des 3 sorties avec une monitrice, la rameuse se sent intégrée et devient autonome lors des sorties officielles.

Pour évaluer votre demande de transfert, nous aimerions savoir :

- Depuis quand vous pratiquez l'aviron ? _____
- Où est-ce que vous avez pratiquez l'aviron ? Dans quel club ? _____
- Si vous avez fait une pause, de combien de temps ? _____
- À quelle fréquence vous avez ramé ?
  - ☐ Plusieurs fois par semaine, combien ? : _____
  - ☐ 1x par semaine
  - ☐ 1x par mois
  - ☐ Moins de 1x par mois
- Quels sont vos jours et moments disponibles dans la semaine ?

_____

Après avoir lu les modalités et répondu aux questions ci-dessus, la soussignée confirme son inscription au transfert d'aviron à la société féminine d'aviron « LA RAME » en qualité de membre active.

Elle s'engage à se conformer aux statuts et au règlement de la société, en particulier aux points suivants :

Art.14. […] Chaque candidate doit savoir nager et être au bénéfice d'une assurance accident personnelle.

Art.16. Par sa signature la membre dégage expressément le club ainsi que chaque membre du Comité ou monitrice de toute responsabilité en cas d'accident et de maladie consécutifs à la pratique de l'aviron ou à toute autre activité pratiquée dans le cadre du club.

De plus, il est conseillé à chacune de se renseigner auprès de son assureur pour déterminer si elle est couverte par sa RC privée, en particulier pour les dégâts qu'elle pourrait causer aux bateaux et au matériel du club. Par ailleurs, nous vous recommandons, si ce n'est pas déjà le cas, de devenir donateur de la Rega, ce qui pourrait vous éviter des frais importants en cas d'intervention de leur part.

Enfin, la soussignée donne décharge au Comité et s'engage à ramer sous sa propre responsabilité !

Date : _____ Signature : _____

Coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Adresse e-mail : _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____

Profession : _____

Tarifs :

	Transfert	**Cours supplémentaire**	**Gym** (optionnel)
Frais d'inscription	50.--	-.--	-.--
Prix du cours (3 sorties)	75.--	35.--	-.--
Cotisation annuelle	200.--*	-.--	50.--
Clé	15.--	-.--	-.--
TOTAL	***340.--***	***35.--***	***50.--***

*Toute candidate membre active d'un autre club paie la moitié de la cotisation, soit 100.--.

Formulaire à renvoyer par mail à : rameformation@gmail.com